



# SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE D'OPINION CONDUITE À L'OCCASION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES TERRITOIRES DE L'AIN

Juin 2018

OPINIONS<sub>EN</sub>RÉGION

## NOTE TECHNIQUE SUR L'ENQUÊTE

Cette enquête avait pour objectif de recueillir l'avis des élus de l'Ain, notamment sur leurs grands enjeux et les relations avec leurs parties prenantes.

Elle a été administrée du 24 avril au 13 juin 2018 auprès d'**un panel de 1 625 élus du Département de l'Ain** :

- l'ensemble des maires et des adjoints au maire ;
- L'ensemble des présidents d'EPCI et leurs vice-présidents ;
- L'ensemble des conseillers départementaux ;
- L'ensemble des conseillers régionaux ;
- L'ensemble des parlementaires.

**1027 personnes ont répondu au questionnaire, soit 63,20% de répondants.**

Ils répondaient via une plateforme dédiée à laquelle ils accédaient avec un mot de passe personnel.

Cette participation est particulièrement notable pour deux raisons :

- l'enquête était auto-administrée ;
- le nombre de questions (148), notamment les questions ouvertes, nécessitait d'y consacrer plus de 45 minutes.

**Il n'a été procédé à aucun correctif ou redressement.**

*Lyon, le 1<sup>er</sup> juillet 2018*

*Benoit Terrière, PDG d'Opinions en Région*

*Elodie Roux de Bézieux, DG d'Opinions en Région*

## UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DES ÉLUS DES TERRITOIRES DE FRANCE

Les tranches d'âge des élus sont dans la droite ligne des statistiques nationales issues du Ministère de l'Intérieur (Bureau des élections et des études politiques).

- La part des élus exerçant une activité professionnelle est sensiblement la même qu'au niveau national (52,53% contre 55,3%).
- Les femmes représentent seulement 32,89% des répondants. Un chiffre en dessous de la moyenne nationale (les conseillères municipales issues du scrutin de 2014 représentent 40,3% des élus selon les données du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes – pas de statistiques disponibles sur les exécutif locaux).

**L'échantillon est donc, mis à part sa trop faible féminisation, parfaitement en phase avec les statistiques nationales. Il peut donc être considéré comme représentatif des élus du territoire français, hors Métropoles et région parisienne.**

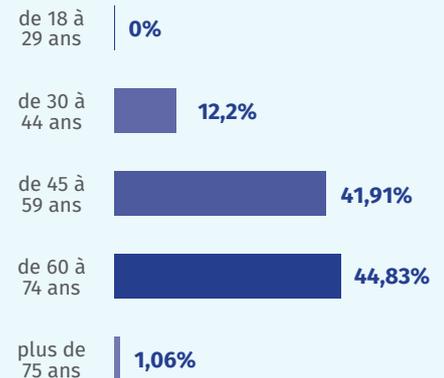
- 79,97% des élus répondant ne sont **adhérents d'aucun parti politique**. Les quatre premiers partis représentés sont : Les Républicains (11,95%), La République en Marche (1,35%), l'UDI (1,85%) et le Parti Socialiste (1,17%).

## L'ORGANISATION TERRITORIALE FRANÇAISE : COMPLEXE, CENTRALISÉE, TECHNOCRATIQUE

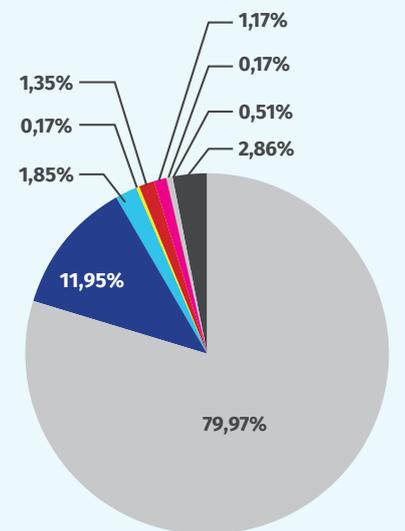
Un adjectif pour l'organisation territoriale française...



### QUELLE EST VOTRE TRANCHE D'ÂGE ?

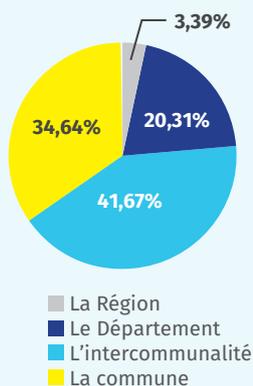


### QUEL PARTI POLITIQUE REPRÉSENTEZ-VOUS ?

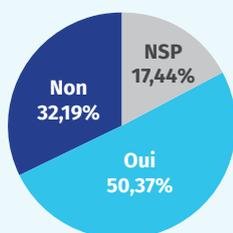


- Je ne représente aucun parti (79,97%)
- Les Républicains (11,95%)
- L'UDI (1,85%)
- Le Modem (0,17%)
- La République en Marche (1,35%)
- Le Parti Socialiste (1,17%)
- Europe Ecologie les Verts (0,17%)
- La France Insoumise (0,51%)
- Autres (2,86%)

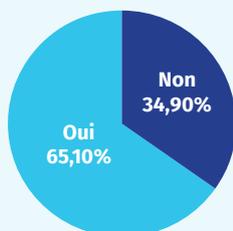
SI VOUS DEVIEZ RENFORCER UNE STRATE ADMINISTRATIVE, LAQUELLE SERAIT PRORITAIRE ?



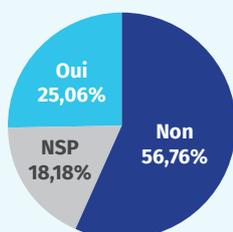
LA FUSION DES COMMUNES POUR EN RÉDUIRE LE NOMBRE EST-ELLE UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR SUR VOTRE TERRITOIRE ?



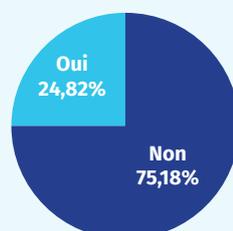
L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'ACTION DES INTERCOMMUNALITÉS REPRÉSENTE-T-ELLE UN DANGER POUR L'AVENIR DES COMMUNES ?



LA FUSION DES INTERCOMMUNALITÉS DOIT-ELLE ÊTRE POURSUIVIE ?



LA FUSION DES RÉGIONS AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES A-T-ELLE ÉTÉ UTILE ?



## QUELLE ORGANISATION DEMAIN ?

Prioritairement, les élus souhaitent **renforcer trois strates administratives** :

- **41,67%** pensent à **l'intercommunalité** car elle répond aux problématiques des bassins de vie et mutualise les moyens ;
- **34,64%** pensent à la **commune** car elle représente la proximité des citoyens et de leurs besoins ;
- **20,31%** pensent au **département** car il représente la collectivité de la proximité, aménageur du territoire, spécialiste du volet social.

Les mairies doivent acquérir ou retrouver **des compétences supplémentaires** pour 69,67% des élus, le chiffre montant à 71,34% pour les intercommunalités.

- **Pour les mairies**, les compétences supplémentaires sont prioritairement la gestion de la voirie, de l'eau et de l'assainissement, la gestion de l'urbanisme et les compétences de proximité.
- **Pour les intercommunalités**, les compétences supplémentaires sont prioritairement la gestion de la voirie, de l'eau et de l'assainissement, la gestion de l'urbanisme, les compétences de proximité, le développement économique, la culture et le sport.

Pour **50,37%** des élus, la **fusion des communes** de leur territoire pour en réduire le nombre est **une opportunité**.

**65,10%** pensent que **l'évolution du périmètre d'action des intercommunalités** représente **un danger pour l'avenir des communes**.

Ces dangers sont principalement :

- Les communes deviennent des **coquilles vides** et perdent leur **autonomie** ;
- La perte d'**identité** ;
- L'**éloignement** des centres de décisions.

**La fusion des intercommunalités ne doit pas être poursuivie** pour 56,76% des répondants.

**La fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes n'a pas été utile pour 75,18%** des élus car :

- Pas de réelles **économies** ;
- Une **perte de proximité** et un éloignement des élus régionaux ;
- Une vraie **différence entre les deux régions** qui n'est plus prise en compte.

À noter que sur les 19,90% qui souhaitent la réduction du nombre de départements, **41,57% ne souhaitent pas la disparition de l'Ain.**

**Les motivations** des personnes qui souhaitent la disparition du département de l'Ain sont essentiellement liées :

- à une volonté de simplification administrative ;
- à la montée en puissance des intercommunalités et des bassins de vie.

66,93% des répondants sont favorables à la **réduction du nombre de parlementaires** (députés et sénateurs), 14,32% étant favorables à la réduction du seul nombre de sénateurs.

## UN REGARD SÉVÈRE SUR LES RELATIONS AVEC L'ÉTAT

Pour **72,24%** des élus, le **Gouvernement n'est pas respectueux des collectivités territoriales** car :

- **Manque de considération** des élus locaux, il ne les écoute pas ;
- La **baisse des dotations** et des moyens, l'augmentation des compétences mettent les collectivités locales en difficulté ;
- L'Etat **méconnait le fonctionnement** d'une collectivité locale ;
- Le millefeuille administratif **éloigne les élus locaux des citoyens** ;
- Il y a **trop de lois** qui viennent changer les règles.

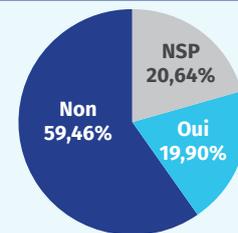
57,25% des élus du bloc communal sont mécontents ou très mécontents des **relations entre l'Etat, ses services et leur commune ou intercommunalité.**

Ils estiment que l'Etat :

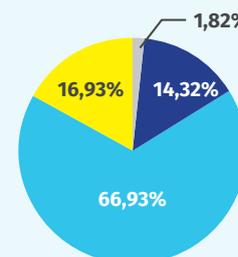
- **Manque de considération** et d'écoute envers les élus locaux ;
- **Se désengage** tant au niveau financier qu'en matière de soutien au montage de dossiers par les services de la préfecture ;
- Impose **trop de nouvelles normes** ;
- Impose des **lourdeurs** administratives.

**Les dotations financières** sont jugées sévèrement : 61,73% des élus sont mécontents ou très mécontents pour des raisons liées à leur insuffisance, leur diminution régulière et un manque de soutien aux projets.

### DANS LE CADRE DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, ÊTES-VOUS FAVORABLE À LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE DÉPARTEMENTS ?

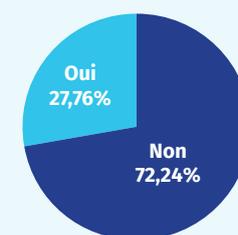


### SELON VOUS, FAUT-IL RÉDUIRE EN FRANCE...

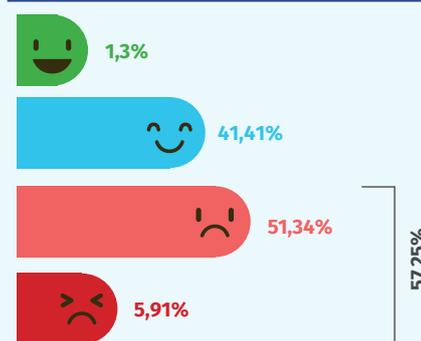


■ Le nombre de députés ■ Les deux  
■ Le nombre de sénateurs ■ Aucun des deux

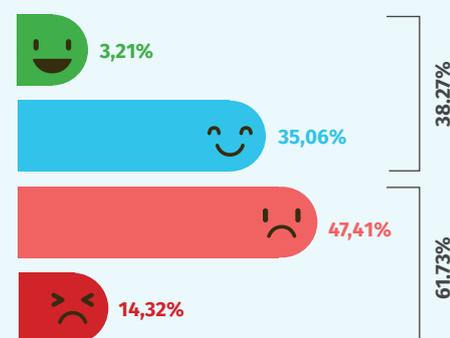
### LE GOUVERNEMENT EST-IL RESPECTUEUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?



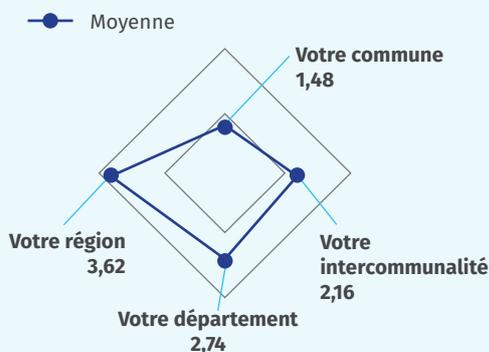
### DIRIEZ-VOUS QUE LES RELATIONS DE VOTRE COMMUNE OU DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ AVEC L'ÉTAT ET SES SERVICES SONT...



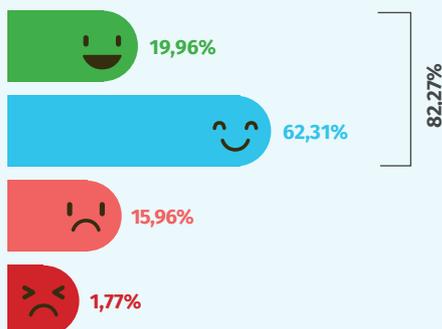
### LA DOTATION TERRITORIALE VOUS PARAÎT-ELLE...



DE QUELLE(S) COLLECTIVITÉ(S) VOUS SENTEZ-VOUS LE PLUS PROCHE ?



DIRIEZ-VOUS QUE LES RELATIONS DE VOTRE COMMUNE ET/OU DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES SERVICES SONT...



## DES RELATIONS SATISFAISANTES ENTRE COLLECTIVITÉS

Les élus se sentent d'abord proches de leur commune (1,48/4), puis de leur intercommunalité (2,16/4) et, non loin derrière, du département (2,74/4). La région est considérée comme la plus éloignée (3,62/4). Plus la moyenne est faible, plus la collectivité est proche (la note est sur une base 4).

### Avec l'Ain

Les relations avec le Conseil départemental de l'Ain sont jugées satisfaisantes ou très satisfaisantes par 82,27% des élus du bloc communal et insatisfaisantes par 17,73%.

Les points positifs notés par les répondants sont :

- L'écoute ;
- La proximité ;
- La réactivité ;
- La compétence des élus ;
- La disponibilité.

Les élus qui ne sont pas satisfaits de leurs relations avec le Département (17,73%) font trois grands reproches :

- Des élus départementaux peu présents ;
- Un manque de dialogue et de concertation ;
- Un manque d'information et de communication.

Les élus attendent du département de l'Ain en matière de soutien et d'accompagnement :

- Un soutien financier ;
- Un soutien et un traitement impartial ;
- Des aides techniques et logistiques dans la réalisation des projets ;
- Des formations dans la gestion des communes.

Pour renforcer le lien entre la commune et le Conseil départemental, il faudrait :

- Organiser des rencontres régulières avec l'exécutif ;
- Réfléchir en termes de bassins de vie ;
- Mettre en place des actions valorisantes pour tous les territoires du département.

### Avec la région Auvergne Rhône-Alpes

**Les relations avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes** sont jugées satisfaisantes ou très satisfaisantes par 54,89% des élus du bloc communal, 20,43% les jugeant peu ou pas du tout satisfaisantes.

Les élus du bloc communal mécontents des relations avec la région estiment que :

- La région est trop éloignée de leur territoire ;
- Les élus sont peu disponibles ;
- La région est trop politisée.

86,60% des répondants estiment ne pas rencontrer de difficultés particulières avec la région.

Les conseillers municipaux et communautaires attendent de leur relation avec la Région :

- Un engagement plus soutenu sur les projets ;
- De réels soutiens financiers ;
- Une disponibilité des élus ;
- Un guichet unique pour les demandes de subvention Etat, Région, Département.

**Les conseillers départementaux sont plus sévères**, 51,35% d'entre eux estiment que les relations entre le Département et la Région sont peu ou pas du tout satisfaisantes.

Ils reprochent principalement :

- L'éloignement des services et des élus régionaux ;
- Le manque de disponibilité des élus régionaux, et surtout de l'exécutif ;
- Le manque d'écoute et de considération des élus.

Les conseillers départementaux attendent de leurs relations avec la Région :

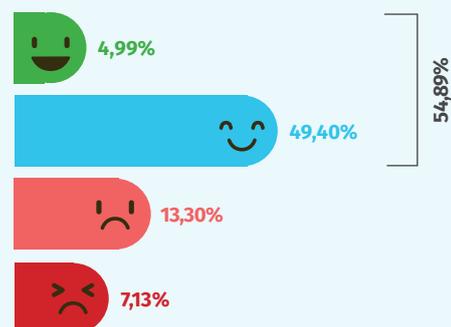
- Une synergie entre Département et Région au service des projets du territoire ;
- Plus de réactivité ;
- Une plus forte présence sur le terrain ;
- Une vraie coopération.

### Avec son intercommunalité

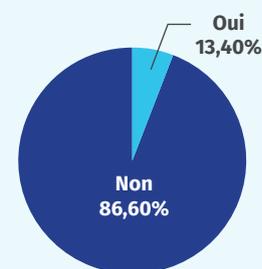
**Les relations avec sa propre intercommunalité** sont jugées satisfaisantes ou très satisfaisantes par 71,43% des élus du bloc communal.

En contrepoint, **20,16% des répondants estiment rencontrer des difficultés particulières avec leur intercommunalité**, notamment sur des problématiques de manque d'écoute, de défaut de communication vers les communes ou encore de manque de vision locale.

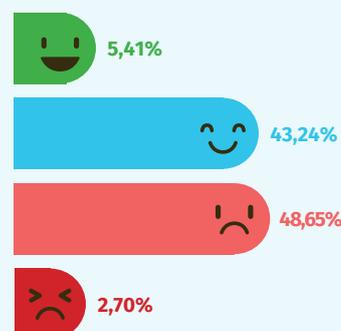
#### DIRIEZ-VOUS QUE LES RELATIONS DE VOTRE COMMUNE ET/OU DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ET SES SERVICES SONT...



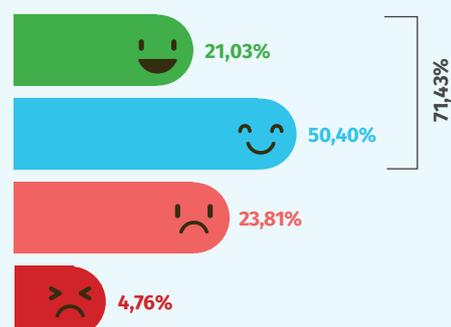
#### RENCONTREZ-VOUS DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES AVEC LA RÉGION ?



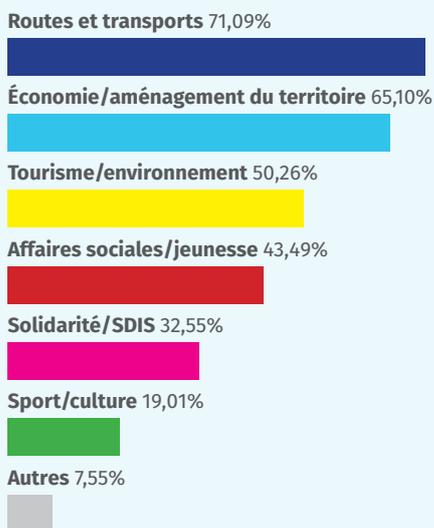
#### DIRIEZ-VOUS QUE LES RELATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ET SES SERVICES SONT...



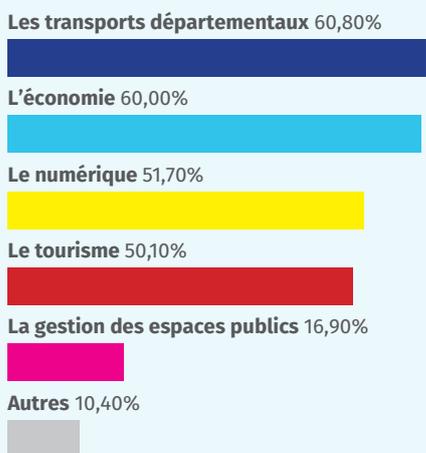
#### DIRIEZ-VOUS QUE LES RELATIONS DE VOTRE COMMUNE AVEC VOTRE INTERCOMMUNALITÉ ET SES SERVICES SONT...



**QUELLES SONT, SELON VOUS, LES COMPÉTENCES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN À RENFORCER ?**



**SUR QUELLES THÉMATIQUES SERAIT-IL INTÉRESSANT DE PRIVILÉGIER LE TRAVAIL DÉPARTEMENTAL ?**



Les conseillers du bloc communal attendent de leur relation avec leur intercommunalité :

- Une écoute et de la disponibilité des élus ;
- Travailler ensemble sur des actions communes ;
- Une aide technique sur les dossiers ;
- Un traitement équitable des grosses et des petites communes ;
- Une mutualisation des services.

## L'AIN DEMAIN...

Les atouts du département de l'Ain en tant que territoire sont :

- Son **dynamisme économique** ;
- La **diversité de son territoire** ;
- Son **cadre de vie** attractif lié à l'aménagement de son territoire ;
- Sa situation **géographique** ;
- Le tourisme, la gastronomie et son **patrimoine**.

Les défis que le département de l'Ain doit relever sont :

- Le développement de **la fibre** numérique ;
- Survivre à la **métropolisation** ;
- Conserver l'**unité du département** en tenant compte des différents bassins de vie ;
- Développer la **notoriété et la visibilité** du département de l'Ain ;
- Augmenter l'**attractivité** du département par des politiques touristiques et économiques ;
- Gérer son **patrimoine environnemental** ;
- Bien définir les **compétences** des différentes collectivités ;
- Gérer l'augmentation démographique par la création de **nouveaux services** ;
- Lutter contre la **désertification médicale** ;
- Maintenir sa **vocation agricole** ;
- Continuer à pouvoir **aider les communes**.

Les 4 premières compétences du Conseil départemental de l'Ain qu'il faudrait renforcer sont, pour l'ensemble des répondants :

- Les routes et les transports : 71,09%
- L'économie, l'aménagement du territoire : 65,10%
- Le tourisme, l'environnement : 50,26%
- Les affaires sociales, la jeunesse : 43,49%

Le Conseil départemental de l'Ain devrait **privilégier 4 thématiques prioritaires** :

- Les transports départementaux : 60,80%
- L'économie : 60%
- Le numérique : 51,70%
- Le tourisme : 50,10%

**57,84%** des élus souhaitent la création d'un « **guichet unique départemental** » pour les demandes d'intervention ou dépôts de dossiers.

**La proximité du département de l'Ain avec les métropoles de Lyon et de Genève est pour :**

**40,78% une opportunité et un risque**

- Une opportunité par les synergies créées par l'économie et le tourisme et un risque d'absorption du territoire ;
- Bénéficier de leurs compétences sans perte d'identité et d'autonomie.

**35,33% une opportunité**

- Deux bassins économiques et touristiques qui rayonnent sur le département de l'Ain ;
- L'Ain est la plaque tournante vers ces deux territoires.

**7,53% un risque**

- Se faire absorber par ces deux territoires ;
- Une perte des territoires frontaliers avec la Suisse ;
- Une perte d'identité du département.

Comment renforcer l'**unité des territoires** du département de l'Ain ?

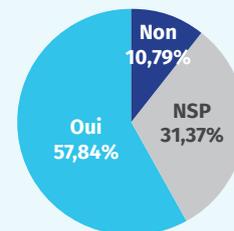
- Travailler par **bassin de vie** et non par canton ;
- Organiser des **rencontres régulières** entre les élus communaux et intercommunaux avec l'exécutif du département ;
- Favoriser la **complémentarité des territoires** du département pour améliorer la solidarité ;
- **Promouvoir** les richesses du département ;
- Donner un sentiment de **fierté** aux habitants de l'Ain ;
- Avoir une **marque territoriale** et un label ;
- Renforcer les communications « **Ici c'est l'Ain** » ;
- Organiser **des Etats Généraux décentralisés** par territoire.

## UN PROCHAIN MANDAT EN QUESTION...

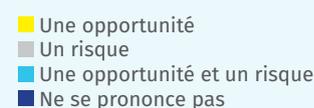
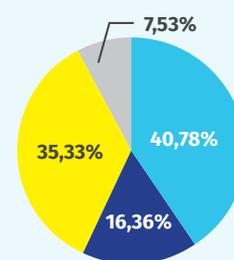
32,24% des élus du bloc communal envisagent de ne pas **se représenter aux prochaines échéances** municipales et 40,44% ne se prononcent pas. Les élus qui envisagent de ne pas se représenter n'ont encore identifié de successeur pour 83,33% d'entre eux.

**80,64%** des élus souhaitent que le département de l'Ain mette en place, dans le cadre de son accompagnement du bloc communal, **une formation à l'action publique des élus et des futurs candidats.**

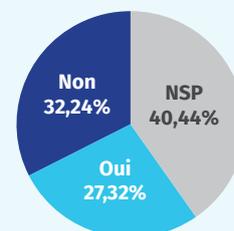
SERAIT-IL POUR VOUS PERTINENT DE DISPOSER D'UN « GUICHET UNIQUE DÉPARTEMENTAL » POUR TOUTES VOS DEMANDES D'INTERVENTIONS OU DÉPÔTS DE DOSSIERS ?



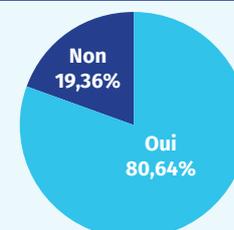
ESTIMEZ-VOUS QUE LA PROXIMITÉ DU DÉPARTEMENT DE L'AIN AVEC LES MÉTROPOLES DE LYON OU DE GENÈVE SOIT...



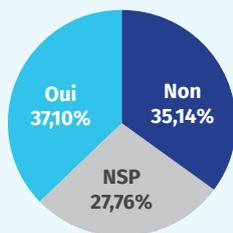
ENVISAGEZ-VOUS DE VOUS REPRÉSENTER LORS DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?



EST-IL PERTINENT QUE LE DÉPARTEMENT METTE EN PLACE, DANS LE CADRE DE SON ACCOMPAGNEMENT DU BLOC COMMUNAL, UNE FORMATION À L'ACTION PUBLIQUE DES ÉLUS ET DES FUTURS CANDIDATS ?



ÊTES-VOUS FAVORABLE À L'ÉLECTION AU  
SCRUTIN MAJORITAIRE DE LISTE DES ÉLUS  
DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ ?



Pour les élus du bloc communal, **les enjeux principaux du prochain mandat** à l'échelle de leur commune ou intercommunalité sont :

- **Le transfert des compétences** à l'intercommunalité et la cohabitation avec les autres communes ;
- S'adapter à la **baisse des dotations** de l'Etat ;
- Adapter les services à l'afflux de population / **maintenir la qualité des équipements** de proximité ;
- Se battre pour le **maintien des compétences** de proximité ;
- **Trouver des candidats** motivés pour assumer une fonction de plus en plus difficile.

Seulement 37,10% des répondants sont favorables à l'**élection au scrutin majoritaire de liste** des élus de leur intercommunalité (27,76% ne se prononcent pas).





# OPINIONS EN RÉGION

Juin 2018